



Dynamiques paysannes 42

novembre 2016

Un bilan de la filière riz dans 5 pays d'Afrique de l'ouest

Présentation | Politiques publiques | Organisation de la filière | Production | Transformation | Commercialisation | Consommation | Structure de prix



Présentation

Dans le cadre d'un programme financé par l'Union Européenne, les ONGS GLOPOLIS, SOS FAIM et VECO et leurs partenaires paysans concernés ont mené plusieurs études sur les filières de production de riz dans 5 pays d'Afrique de l'ouest: le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal. La présente publication a pour ambition de présenter un bilan sous forme de lecture transversale de ces études réalisées à la fin de l'année 2014 et en 2015, en considérant différents points de vue: les politiques publiques; l'organisation de l'ensemble de la filière; la production, la transformation et la commercialisation du riz; la structure de prix; le point de vue des consommateurs; les principaux enjeux et défis qui se présentent pour le futur.

Politiques publiques : une filière stratégique

Un point commun s'impose d'emblée à la lecture des différentes études : la crise alimentaire de 2008 a eu un effet de déclencheur en termes de politiques publiques par rapport à la filière riz. Dans l'ensemble des pays d'Afrique de l'ouest concernés, la filière a en effet fait l'objet de beaucoup d'attentions, notamment par rapport à la préoccupation d'assurer la sécurité alimentaire des populations urbaines de plus en plus nombreuses, avec pour enjeu in fine une stabilité politique.

Actuellement, la plupart des politiques publiques nationales vivent cependant dans une certaine forme de contradiction : il s'agit d'une part de prendre des mesures d'encouragement pour développer la filière nationale, tout en maintenant un cadre favorable aux importations pour combler le déficit de production qui existe encore, quasiment systématiquement.

Extrait du rapport Sénégal

L'extrait qui suit illustre bien cette tendance.

Ensuite apparaît la crise alimentaire de 2008, qui a littéralement fait décoller le prix du riz sur le marché international, et a par conséquent lourdement affecté l'Afrique de l'ouest. Cette région est aussi l'un des premiers importateurs de riz du monde (elle assure 40% de ses besoins par du riz importé d'Asie). Depuis cette crise, le prix du riz a augmenté de 50 à 100% en Afrique de l'ouest. Ainsi intervient le retour de l'interventionnisme de l'État, mais cette fois avec un dispositif d'implication des acteurs dans un processus de dialogue et de négociation. Les autorités de la région ont réagi en adoptant des mesures de crise telles que la suppression des droits à l'importation sur le riz. De manière plus structurelle, une prise de conscience a vu le jour sur le plan politique d'atteindre un degré plus élevé d'autosuffisance et par conséquent, d'accroître l'aide à la production locale de riz.

La situation du **Mali** illustre bien cette réalité : le riz y est considéré comme un produit stratégique et la crise de 2008 a été à l'origine de l'« initiative riz », une forme de plan d'urgence qui a coûté 34 milliards de FCFA¹ permettant à la fois de subsidier des crédits d'équipement et d'engager 300 agents pour du conseil aux producteurs. Un choix réalisé en raison de l'importance de la filière, non seulement du point de vue de la sécurité alimentaire nationale, mais également des enjeux économiques : elle représente 5% du produit intérieur brut du pays, avec un chiffre d'affaires de 100 milliards de FCFA². L'initiative riz n'a cependant pas empêché le Mali de continuer à faciliter des importations par des subsides sur la taxe sur la valeur ajoutée et les droits de douanes.

Les autres pays s'alignent sur le **Mali** au niveau de la priorité stratégique pour le riz : au **Bénin** et au **Niger**, on note une présence forte de l'État : deux rizeries industrielles étatiques, des subventions aux engrais et aux semences sélectionnées au Bénin ; au Niger, l'État est propriétaire des aménagements hydro-agricoles et une société d'économie mixte (la RINI³) se trouve au cœur de la filière.

Au **Burkina Faso** et au **Sénégal**, la production de riz est plus faible par rapport aux autres céréales. Il n'en demeure pas moins qu'il constitue une priorité politique : au Burkina, cela se traduit essentiellement par des subsides pour les engrais et les semences, alors qu'au Sénégal, des investissements importants sont réalisés surtout dans les infrastructures des périmètres irrigués.

1 Soit 51.832.666 €

2 Soit 152.449.017 €.

3 Rizerie du Niger



La crise alimentaire de 2008 a eu un effet de déclencheur en termes de politiques publiques par rapport à la filière riz.

L'organisation de la filière

Les niveaux de structuration des producteurs sont assez contrastés selon les contextes.

Au Niger, les 37 périmètres à vocation rizicole sont bien structurés, avec une organisation coopérative faîtière, la fédération des unions de coopératives rizicoles (FUCOPRI), qui bénéficie de relations privilégiées avec une centrale d'achat d'intrants (la centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricole - CAIMA) et avec l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) pour la commercialisation. C'est dans les années 1990 que le transfert de gestion de l'office national des aménagements hydro-agricoles (ONAHA) vers les coopératives de producteurs a eu lieu.

Au Bénin, le niveau d'organisation des producteurs est également consolidé : le conseil de concertation des riziculteurs du Bénin (CCR-B) regroupe 6 unions régionales constituées par 54 unions communales. À l'opposé, on constate un déficit de structuration des transformateurs et des commerçants ; le CCR-B remplit dès lors ce rôle de coordination tant bien que mal.

Au Burkina Faso, on observe trois formes d'organisation différentes : des coopératives de producteurs qui forment des unions ; des coopératives de base restant isolées ; des unions départementales qui forment l'union nationale des producteurs de riz du Burkina (UNPRB) qui regroupe 9.595 membres. En outre, une interprofession des riziculteurs existe depuis 2001. On peut donc considérer que le niveau de structuration est élevé.

Le Mali se caractérise par une multiplicité des organisations qui se traduit par une atomisation du secteur : 1.303 organisations paysannes sont recensées dans la zone de l'Office du Niger ; 517 dans l'Office de Mopti. Il faut toutefois noter l'émergence de la plate forme des producteurs de riz du Mali (PNPRM) qui compte 300 OP de base groupées dans 7 représentations régionales.

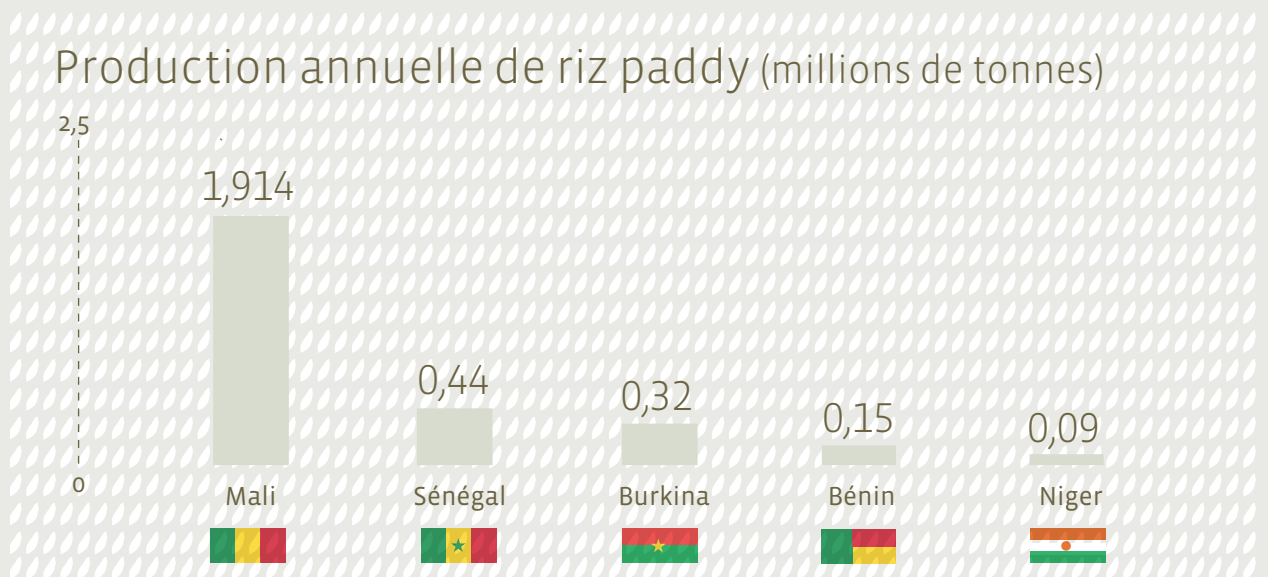
Enfin, au Sénégal, dans les zones irriguées, les producteurs sont soit des individus, soit des groupements d'intérêt économique (parfois fédérés) : 94 % des exploitants sont des hommes, alors que le riz pluvial est produit à 90 % par des femmes. Dans la vallée du fleuve, il faut également noter la présence de l'Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli Wimdé (UJAK), affiliée au mouvement paysan le plus dynamique du pays, la FONGS - Action Paysanne.

La structure de production est basée sur des exploitations agricoles familiales caractérisées par des superficies faibles.

Production : encore aux mains des exploitations agricoles familiales.

D'emblée, un point commun s'impose : la structure de production est basée sur des exploitations agricoles familiales caractérisées par des superficies faibles, ce qui pose la question de la viabilité économique de ces exploitations, un débat mis en lumière par l'étude « paysans investisseurs » réalisée en 2012⁴.

La production annuelle de riz paddy est très différente d'un pays à l'autre, comme le démontre le graphique ci-dessous⁵



Au Mali, les rendements moyens obtenus sont de l'ordre de 2 à 3 tonnes à l'hectare. C'est la culture irriguée qui domine largement, notamment avec l'Office du Niger où plus de 61.000 exploitations familiales produisent 674.000 tonnes sur 115.000 hectares (avec un rendement proche des 6 tonnes par hectare). Cependant, depuis 2008, le riz pluvial s'est également développé (avec la variété NERICA⁶), surtout dans le sud, autour de Sikasso et Koulikouro.

Les rendements moyens observés par pays dépendent de l'importance des périmètres irrigués dans la production nationale totale, ce qui permet au Niger de se détacher au niveau des rendements (5 à 7 tonnes à l'hectare), puisque les périmètres y produisent 85% du total. À noter que c'est également le pays où la surface moyenne à disposition d'une famille est de loin la plus faible, avec 1/3 d'hectare.

Extrait du rapport Niger

L'extrait qui suit illustre bien cette tendance.

L'agriculture nigérienne est essentiellement pluviale et les cultures vivrières céréalières constituent la base de la production et de la consommation. Le riz constitue la troisième céréale, après le mil et le sorgho, sur le plan des superficies cultivées et des quantités produites. La quantité de riz produite au Niger est de l'ordre de 2,3% de la quantité annuelle de céréales

Au Sénégal également, le riz irrigué domine la production nationale, puisque 70% proviennent de la zone du fleuve Sénégal.

C'est au Burkina Faso que cette proportion est la plus faible avec 23% de surfaces irriguées produisant néanmoins 53% du riz national.

⁴ Cette étude a fait l'objet d'une publication de « Dynamiques Paysannes » : <https://www.sosfaim.be/publication/participer-au-financement-des-amenagements-fonciers-une-nouvelle-ambition-pour-les-riziculteurs-de-loffice-du-niger-au-mali/>

⁵ Selon les pays, les données renseignées dans les études datent de 2013 ou de 2014. On signalera que la production a connu une progression notable ces dernières saisons dans des pays comme le Mali, le Sénégal ou encore le Burkina.

⁶ NERICA, acronyme de New Rice for Africa – variétés “miracles” controversées, qui ne tiendrait pas toutes ses promesses et dont la diffusion ferait le jeu de l'agrobusiness (GRAIN, 2009).



© SOS Faim

Transformation : industrielle? Artisanale?

Dans l'ensemble des 5 pays, les infrastructures industrielles et artisanales coexistent, mais avec une importance relative différente.

C'est ainsi qu'au Mali, les rizeries industrielles ont perdu de leur importance à partir des années 1990, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Des décortiqueuses et des mini-rizeries gérées soit par des organisations paysannes, soit par des opérateurs privés, les ont remplacées et traitent environ 80% de la production nationale. Ces entités sont en général relativement peu performantes, avec un pourcentage de transformation inférieur à 60% et un taux de brisure élevé.

Le Sénégal est également caractérisé par la domination d'unités villageoises de décortiquage qui traitent 75% de la production, mais avec de meilleurs rendements qu'au Mali (60 à 65%). L'étuvage généralement réalisé par des groupements féminins, est peu fréquent, à l'exception du Sud du pays (Kolda, Casamance).

Le processus d'étuvage

Lors du processus de l'étuvage, le riz paddy subit, sous pression, un trempage dans l'eau tiède, afin que les vitamines et minéraux contenus dans la pellicule brune se dissolvent. Ensuite, les substances nutritives dissoutes sont comprimées à l'intérieur du grain sous forte pression hydraulique. À ce moment, l'amidon du riz qui se trouve à la surface du grain est condensé au moyen de vapeur à haute pression, pour former une espèce de coquille qui retient les substances nutritives. Le riz est ensuite séché.

Au Bénin, la relance de la filière à partir de la crise de 2008 a entraîné, sur initiative des pouvoirs publics, la mise en place de 2 unités de décortiquage industriel d'une capacité de 150 tonnes par jour. Ces entités fonctionnent pour le moment seulement entre 10 et 20% de leurs capacités, mais avec de bons rendements (60 à 65%).

Au Niger, l'entreprise mixte État-coopératives RINI constitue également un acteur incontournable de la transformation du riz dans le pays. Mais on y observe la présence de mieux en mieux structurée de femmes étuveuses.

Enfin, au Burkina Faso, c'est l'étuvage qui est actuellement privilégié: l'activité y est pratiquée par 16.000 femmes.



© SOS Faim

Commercialisation : entre secteur privé et États

Parmi les 5 pays concernés par les études, le Mali est de très loin celui qui arrive au meilleur taux de couverture de ses besoins par la production nationale : une moyenne de 93% ces dernières années. L'État y joue un rôle d'équilibriste, soucieux à la fois de protéger les exploitations agricoles familiales et d'assurer un approvisionnement répondant à la demande des consommateurs urbains. Environ 100.000 tonnes de riz sont dès lors importées annuellement.

Extrait du rapport Mali

Corrélation entre production de céréales sèches et importations de riz

Dans tous les cas, il existe une forte corrélation entre la production de céréales sèches et les importations de riz. L'état régule les importations en fonction de la production de céréales sèches qui est tributaire des aléas climatiques. (...) Cela se traduit par un abattement des taxes à l'importation.

La commercialisation du riz au Mali présente également deux spécificités :

- | Le développement depuis plus de 20 ans, à l'initiative d'Afrique Verte, de bourses aux céréales qui constituent un débouché remarquable pour les producteurs.
- | Le caractère largement informel des opérations de commercialisation : il y a très peu de contractualisation entre les différents acteurs : les producteurs et leurs organisations, les collecteurs, les commerçants et transporteurs.

Dans trois pays (le Bénin, le Burkina Faso et le Niger), des structures étatiques jouent un rôle important dans la commercialisation.

Au Bénin, la commercialisation reste très certainement le maillon le moins organisé de la filière nationale, contrairement à la filière du riz importé. On y note néanmoins des progrès, notamment via une progression des ventes groupées, suite à la pression de la crise alimentaire de 2008. Le principal opérateur de commercialisation du riz local est la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) qui achète le paddy aux pro-

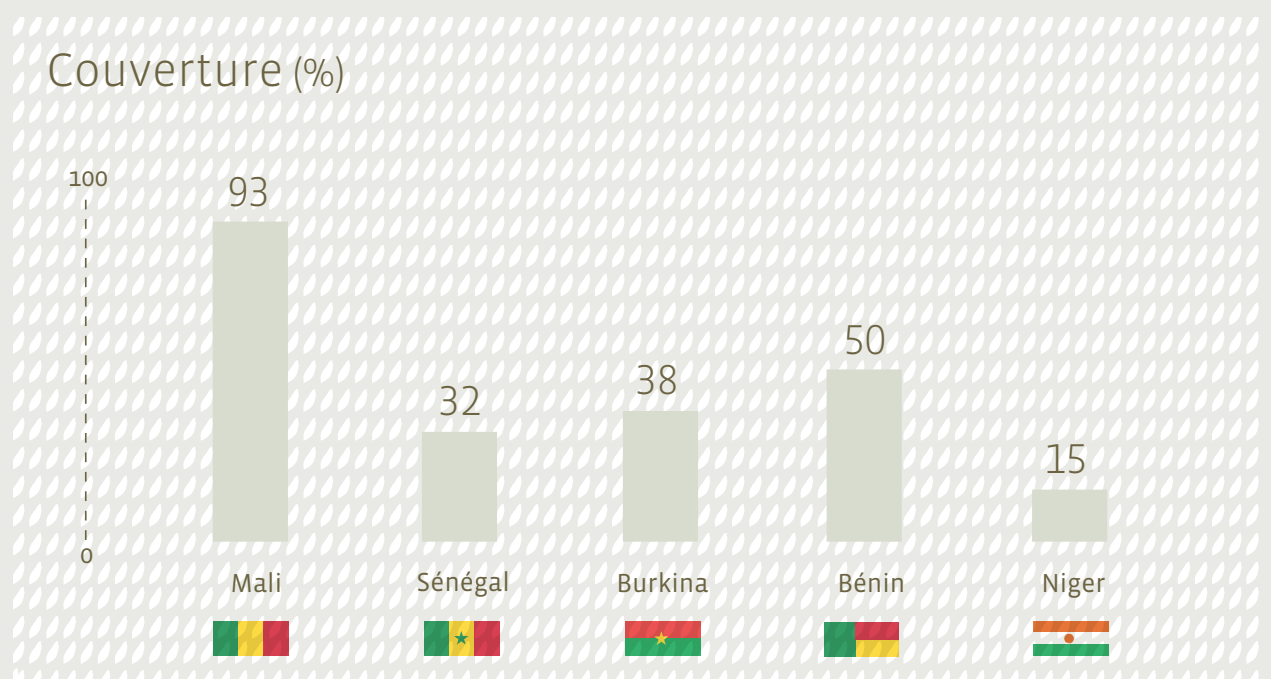
L'État y joue un rôle d'équilibriste, soucieux à la fois de protéger les exploitations agricoles familiales et d'assurer un approvisionnement répondant à la demande des consommateurs urbains.

ducteurs individuels pour le traiter dans les deux importantes rizeries d'État à Glazoué et Malanville. Selon les informations disponibles, le Bénin a besoin de couvrir de l'ordre de 50% de la demande de riz par des importations supérieures à 100.000 tonnes (Source: 'Stratégie Nationale pour le Développement de la Riziculture', 2011).

Au Burkina Faso, la Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité (SONAGESS) exerce une régulation du marché, malgré son faible volume d'opérations (7.500 tonnes en moyenne ces dernières années). Elle achète essentiellement pour les cantines scolaires, les casernes, les prisons, ... D'importantes importations (de l'ordre de 400.000 tonnes) restent nécessaires pour couvrir l'ensemble de la demande nationale, puisque le taux de couverture des besoins est de l'ordre de 58% (Source: Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale; 2012)

Au Niger, le circuit formel le plus conséquent est composé du « triangle » Office des Produits vivriers du Niger (OPVN), Rizerie du Niger (RINI) et de la Fédération des Unions de Coopératives de Producteurs de Riz (FUCOPRI). Le Niger a dû importer environ 300.000 tonnes par an ces dernières années pour couvrir ses besoins. La production nationale couvre environ seulement 15% des besoins.

Enfin, au Sénégal, la commercialisation du riz est plutôt aux mains d'un secteur privé relativement dispersé. Elle ne concerne que la production irriguée; le riz pluvial est quasiment entièrement autoconsommé. La production de riz étuvé, jusqu'ici limitée au sud du pays, commence tout doucement à se développer dans la vallée du fleuve Sénégal. Le pays ne couvre qu'environ 30% de ses besoins de consommation et importe entre 650.000 et 850.000 tonnes par an, ce qui pèse lourd dans sa balance commerciale (plus de 205 millions d'EURO par an). Les données dans le graphique ci-dessous couvrent les années 2013 ou 2014, en fonction de la date de réalisation de l'étude concernée.





© SOS Faim

Consommation : le riz des villes

Dans la sous-région, le riz s'est surtout imposé dans les habitudes alimentaires urbaines : il est en effet plus facile à cuisiner et demande moins de travail que d'autres céréales. L'augmentation de la consommation de riz est donc largement corrélée à celle de l'urbanisation. C'est ainsi qu'au Sénégal, le riz représente à lui seul 54 % de la consommation de céréales en ville. Dans un pays comme le Bénin, le marché est fort segmenté : le riz national se consomme surtout dans les campagnes et le riz importé dans les villes.

Extrait de l'étude Bénin

Evolution de la consommation de riz au Bénin.

Le riz devient d'année en année un aliment de base pour les populations aussi bien urbaines que rurales. Si dans les années 1960, la consommation moyenne était de l'ordre de 3 à 4 kilos par an par habitant, les études font aujourd'hui état d'une consommation moyenne de 25 à 30 kilos par habitant par an (Stratégie Nationale de Développement Rural, 2011). AfricaRice estimerait que la consommation pourrait même atteindre 45,7 kilos par an par habitant. Les consommateurs ne connaissent pas suffisamment le riz local. Si certains consommateurs réguliers trouvent que la qualité s'améliore d'année en année, d'autres pensent au contraire que le goût n'y est pas. En termes de propreté, le riz n'a pas une couleur blanche et on y trouve souvent des corps étrangers. C'est un riz dont le prix est abordable, mais qui n'est pas disponible à tout moment.

Le cas du Niger est également révélateur, avec une consommation moyenne de 20 kilos par an en ville et de 2,4 kilos par an en milieu rural.

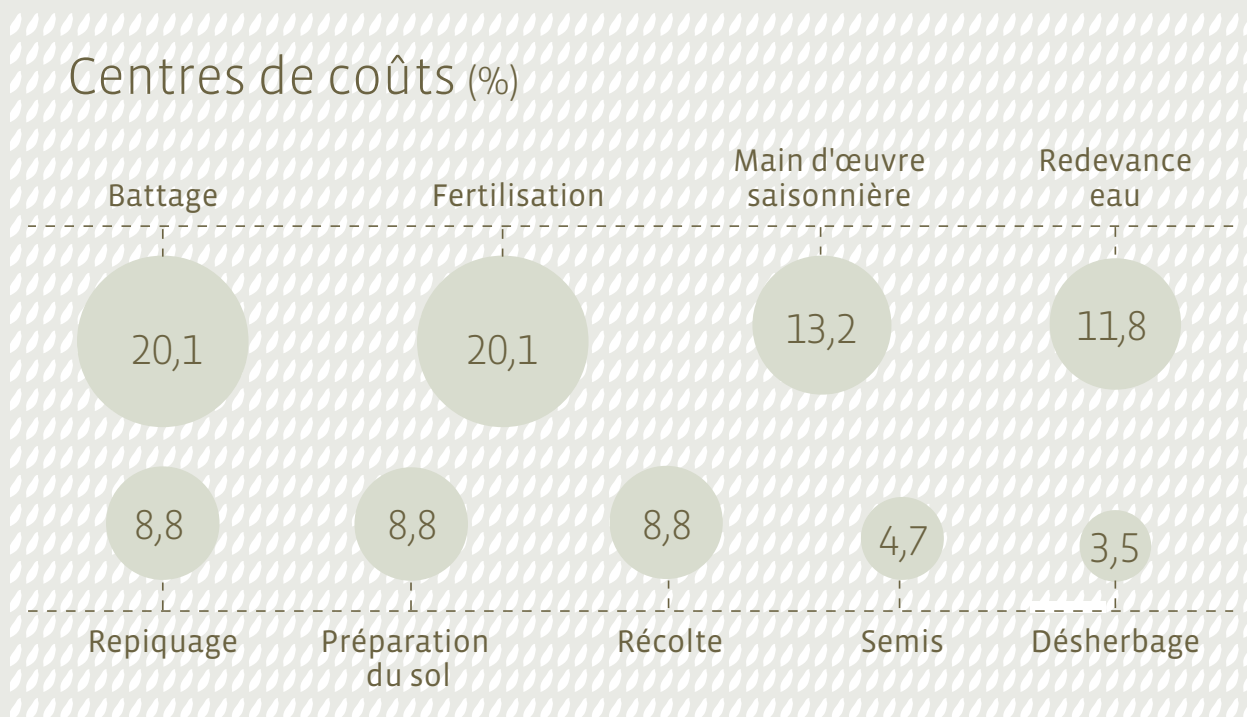
La structure de prix : à qui profite le riz ?

De manière générale, le riz local semble compétitif par rapport au riz importé : c'est certainement le cas au Bénin, au Niger, au Sénégal. En termes de goût, il est souvent préféré, mais c'est plutôt au niveau du conditionnement, de la présentation, du marketing que le bât blesse.

Illustrations :

Focus sur le compte d'exploitation d'un hectare de riz paddy en zone Office du Niger (source : Nyèta Conseils ; 2014).

Poste	FCFA/ha
Préparation du sol	50.000
Semis	26.500
Repiquage	50.000
Fertilisation	114.000
Récolte	50.000
Battage	113.950
Désherbage	20.000
Main d'œuvre saisonnière	75.000
Redevance eau	67.000
Total des charges	566.450
Prix de revient 1 kg paddy	108
Valeur de la production	787.500
Marge brute	221.050



Sur base d'une production de 5.250 kilos de riz paddy à l'hectare, le prix de revient est de 108 FCFA le kilo et le prix de vente moyen de 150 FCFA. Un hectare dégage dès lors une marge brute de 220.500 FCFA qui représente 39% du coût de production.

Focus sur un périmètre irrigué par gravitation (PIG) au Burkina Faso

La production moyenne y est inférieure à l'Office du Niger : 3,46 tonnes. Le prix de vente est sensiblement identique : 147 FCFA le kilo. Un hectare génère dès lors un chiffre d'affaires de 508.330 FCFA pour un coût de revient de l'ordre de 184.375 FCFA, largement inférieur par contre à celui de l'Office du Niger. La marge brute par hectare est dès lors de 323.955 FCFA (source DGPER ; 2011).

Coûts de production	Marge EAF/OP	Transformation	Commerçants
129 CFA	21 CFA	113 CFA	45 CFA
Prix au consommateur : 305 CFA			

La structure de prix pose la question d'une rémunération juste et équitable des producteurs.

Un zoom sur la vallée du fleuve Sénégal

Voici les marges des différents niveaux de la chaîne de valeur (source: études VECO de 2014).

	FCFA/kg paddy	FCFA/kg riz blanc	% du prix de détail
Coût de production moyen	101	183,82	54 %
Marge nette du producteur	29	52,78	16 %
Coût moyen d'usinage	12	21,84	6 %
Coût moyen de distribution	17	30,94	9 %
Marge nette du commerçant	28	50,96	15 %
Prix au détail		340,34	

Le coût de production représente donc 54 % du prix de détail ; la marge nette du producteur est de 16 %, ce qui est relativement faible : il paraît possible d'améliorer l'efficacité de la production. Les commerçants s'octroient une marge quasiment équivalente à celle des producteurs, alors que la transformation ne représente que 6 % en raison du très haut niveau de concurrence entre les unités de décorticage.

La situation particulière du Niger

Extrait de l'étude « Note d'analyse sur la filière riz au Niger »

Étude réalisée par Nicolas GERGELY à la demande de la Banque Mondiale en mai 2014 :

Le marché nigérien est protégé par des droits de porte de 16 %, mais surtout par l'enclavement du pays qui renchérit d'autant le prix du riz importé. De ce fait, le prix du riz et du paddy local, déterminé par le prix du riz importé, se situe à des niveaux nettement supérieurs à celui de la plupart des pays ouest-africains. Du fait de ces prix élevés et des rendements obtenus, la rentabilité de la riziculture est élevée (marge nette de 588.000 FCFA par hectare, avec un coût de production de 109 FCFA par kilo en moyenne), même si du fait de l'exiguïté des parcelles, le revenu par exploitation reste faible (150.000 FCFA par cycle). Une comparaison avec le Sénégal montre toutefois que le coût de production (750.000 FCFA par hectare) est plus élevé d'environ 33 % au Niger, du fait notamment d'une main d'œuvre mieux payée et du recours nécessaire au crédit de campagne informel, faute de mécanisme de crédit institutionnel.

De manière générale, la structure de prix pose la question d'une rémunération juste et équitable des producteurs, tout en garantissant que le produit final soit accessible aux consommateurs, dont on a vu qu'ils sont surtout urbains. Une problématique similaire est souvent rencontrée dans les pays dits développés ...



Conclusion : des enjeux et défis multiples

Ils sont le plus souvent identiques dans les différents pays et sont multidimensionnels

Etant donné que la filière est jugée stratégique au niveau régional et national, le rôle des autorités est fondamental pour promouvoir la production locale dans une perspective de sécurité alimentaire garantie, tant pour les zones urbaines que rurales. À ce niveau, une répartition plus équitable des marges sur la filière basée sur une analyse plus fine des comptes des exploitations est certainement une piste à creuser.

Cette dimension de renforcement du riz local doit s'accompagner d'une série de mesures renforçant la production tant en quantité qu'en qualité : on peut citer notamment :

- | La sécurisation de l'accès au foncier, en particulier dans les zones irriguées ;
- | Un accès facilité aux équipements et aux intrants, (avec une attention particulière aux semences), au crédit, ...
- | Un renforcement des services de conseil aux exploitations familiales ;
- | Un développement des actions de marketing pour la promotion de la production locale de riz ;
- | Une articulation plus importante entre la recherche et les besoins des producteurs.

Les aspects liés à la gouvernance des organisations et au renforcement de capacités des acteurs paraissent également essentiels : une meilleure connaissance de la réalité des producteurs par les institutions financières ; une professionnalisation des organisations de producteurs, avec plus de sérieux dans leurs relations d'affaire.

Ces différents enjeux et défis seront très certainement à l'ordre du jour de cette filière stratégique pour l'Afrique de l'ouest au cours des prochaines années.

SOS Faim

Ce numéro de *Dynamiques Paysannes* a été rédigé par Marc Mees, responsable de la gestion des connaissances à SOS Faim, sur base des 5 études ci-dessous, réalisées avec l'appui de l'Union Européenne :

- | *Rapport de l'étude d'état des lieux de la filière riz au Bénin*; Dieu-Donné Konnon, Cyrille S. Sotondji et Yao Antoine Adidehou; 2014.
- | *Revue documentaire des études de l'état des lieux de la filière riz au Burkina Faso*; Nasser Kandoudry Bila; juin 2015.
- | *Etude sur les chaînes de valeur riz au Mali*; Yacouba M. Coulibaly (consultant principal) et Abdoulaye Oualoguem (assistant); octobre 2014.
- | *Synthèse des études sur l'état des lieux de la filière riz au Niger*; Adamou Danguioua; juin 2014.
- | *Synthèse des études sur l'état des lieux de la chaîne de valeur riz au Sénégal*; Amadou Abdoulaye Fall, agroéconomiste; janvier 2015.

SOS Faim Belgique et SOS Faim Luxembourg sont deux ONG de développement actives dans la lutte contre la faim et la pauvreté en Afrique et en Amérique Latine. En privilégiant une approche de partenariat avec des acteurs locaux, les deux SOS Faim soutiennent l'agriculture familiale en fournissant aux paysans du Sud un appui technique, organisationnel et financier et en sensibilisant et mobilisant les populations du Nord aux problématiques liées à la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Parallèlement à *Dynamiques Paysannes*, SOS Faim édite *Zoom microfinance*, une publication qui interroge la microfinance dans ses finalités, ses modalités et les conditions de sa mise en œuvre comme outil de développement. Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable, en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : www.sosfaim.org

Les derniers numéros de *Dynamiques Paysannes* ont concerné

- + n° 41 Articulations public-privé : enjeux du développement territorial rural en Amérique Latine
- + n° 39-40 Stocks de proximité en Afrique de l'Ouest
- + n° 38 Le pari coopératif : le café et le cacao au Pérou

SOS Faim Agir avec le Sud

4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique) |
T 32-(0)2-511.22.38 | F 32-(0)2-514.47.77 | info.be@sosfaim.org

SOS Faim – Action pour le développement

17-19, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange (Luxembourg) |
T 352-49.09.96 | info-luxembourg@sosfaim.org